

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la modernisation du système fédéral de soutien à la recherche

Juillet 2024

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) représente soixante-douze mille chercheurs, enseignants, bibliothécaires et membres du personnel professionnel des universités, des collèges et des écoles polytechniques de tout le pays. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de commenter les changements proposés au système fédéral de soutien à la recherche. Comme cette consultation se déroule sur une courte période pendant l'été, nous demandons au gouvernement de continuer à impliquer la communauté des chercheurs au fur et à mesure que les changements avancent.

Le soutien fédéral à la recherche est essentiel pour accroître nos connaissances collectives nécessaires afin de relever les défis actuels et futurs. Au fil du temps, nous avons constaté des changements dans la nature des recherches financées par le gouvernement fédéral, dans les bénéficiaires de ces financements et dans les modalités de leur financement.¹ Ces changements nous ont permis de tirer des enseignements sur la meilleure façon de distribuer les fonds fédéraux pour la recherche afin que la science prospère et profite à tous les Canadiens et Canadiennes :

- La recherche menée à l'initiative des chercheurs doit être au cœur du financement public;
- Les programmes doivent être ouverts à toutes les disciplines et à tous les chercheurs;
- L'intégrité et l'indépendance des décisions en matière de recherche et de financement doivent être respectées.²

Les changements proposés dans l'[annexe de la lettre](#) adressée aux présidents des trois conseils de recherche diffèrent de ceux du rapport du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche, également connu sous le nom de rapport Bouchard. Ce dernier proposait la création d'une quatrième agence pour aider à combler les lacunes perçues en matière de recherche orientée, interdisciplinaire et internationale.

–

¹ Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale. (2017). Investir dans l'avenir du Canada : Consolider les bases de la recherche au pays. Chapitre 1.

² Rapport du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche. (2023). Rapport pages. 19-20; et ibid, pages 11-12.

Au lieu de cela, le gouvernement propose une fusion des conseils subventionnaires en une organisation-cadre, à l'instar de ce qui s'est passé au Royaume-Uni avec la création du UK Research and Innovation en 2018.

L'ACPPU est sceptique quant à la nécessité de fusionner les conseils subventionnaires, mais il faut veiller à intégrer le principe de la recherche menée à l'initiative des chercheurs, le principe de l'inclusion et le principe de l'indépendance dans tout effort de rationalisation du financement.

Le rapport Bouchard et le Comité consultatif de 2017 sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale ont tous deux préconisé la création d'un conseil consultatif indépendant chargé d'assurer une surveillance générale et d'élaborer et d'harmoniser des stratégies en matière de science et de recherche. Les recommandations de ces deux rapports concernant la composition, l'objectif et les liens hiérarchiques doivent être pris en compte en envisageant le conseil de l'organisation-cadre proposée, la promesse de lancement d'un Conseil des sciences et de l'innovation, et le rôle du conseiller scientifique en chef.

Nous développons les principes, identifions certains risques liés à l'approche proposée et formulons quelques recommandations clés.

Premier principe – Science fondamentale initiée par des chercheurs

La science fondamentale ou la recherche fondamentale est le fondement de la connaissance et de l'innovation. L'histoire montre que les découvertes les plus importantes sont issues de la recherche fondamentale, motivée par la curiosité et la quête de connaissances. La recherche fondamentale a conduit à des innovations inattendues telles que les rayons X, le nylon, le téflon, la technologie GPS, l'informatique, la supraconductivité, l'imagerie médicale et le vaccin à ARNm. En bref, la recherche appliquée ne peut prospérer si la recherche fondamentale est en difficulté.

Le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale a suggéré, au minimum, une répartition de 3:1 des investissements dans la recherche fondamentale et appliquée. Certains experts estiment que le rapport devrait être plus proche de 4:1 pour obtenir les meilleurs résultats pour la société. Comme l'indique le récent rapport du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche : « La recherche fondamentale, menée à l'initiative des chercheurs, est la pierre angulaire de l'activité de recherche et doit être soutenue à des niveaux compétitifs sur le plan international. »

Le Comité consultatif a demandé, dans un premier temps, une augmentation d'au moins 10 % par an pendant cinq ans des budgets de base totaux des conseils subventionnaires pour les programmes de subventions de base.

Le budget fédéral 2024 a fait des investissements importants dans la recherche menée à l'initiative des chercheurs, en engageant 1,8 milliard de dollars sur 5 ans. Il s'agit d'un investissement bienvenu, mais compte tenu de l'augmentation des coûts de la recherche, des salaires équitables nécessaires pour recruter et retenir les étudiants aux études supérieures, et de la sous-performance relative du Canada par rapport à d'autres pays en matière d'investissement dans la science, le gouvernement fédéral doit continuer à accroître ses efforts dans le domaine de la science fondamentale.

La valeur et le nombre de subventions accordées pour la recherche menée à l'initiative des chercheurs doivent continuer à augmenter. Depuis 2013, le taux de réussite est en moyenne de 38,2 % pour les subventions du programme Savoir du CRSH. Le programme de subventions Projet des IRSC a financé moins de 20 % des demandes l'année dernière. Le programme de subventions à la découverte du CRSNG avait un taux de réussite de 58 % en 2023, en baisse par rapport à 67 % en 2019.³ Le programme Fonds Nouvelles frontières en recherche pour la science interdisciplinaire a eu un taux de réussite moyen de 23 % depuis sa création en 2018.

Nos membres nous ont appris que de nombreuses demandes de subvention sont approuvées sur la base de leur mérite, mais ne peuvent être traitées en raison d'un financement insuffisant.

–

³ Tableaux de bord du CRSH, des IRSC et du CRSNG.

La recherche non financée signifie que de bonnes idées restent inexplorées, des idées qui contribueraient à notre connaissance et à notre savoir-faire collectifs.

Si le gouvernement procède à la création d'une organisation-cadre, celle-ci devrait avoir pour mission principale de soutenir la recherche fondamentale menée à l'initiative des chercheurs. Il est essentiel que la science fondamentale menée à l'initiative des chercheurs soit protégée et continue à se développer, en particulier si l'on considère qu'aucun nouveau financement n'a été promis pour l'agence de base et son orientation interdisciplinaire et internationale.

Deuxième principe – Inclusion

La plupart des chercheurs canadiens travaillent dans le domaine des sciences sociales et humaines, mais le CRSH ne reçoit qu'environ un cinquième du financement fédéral de la recherche. Il est nécessaire d'augmenter et de rééquilibrer le financement entre les disciplines.

Le fait que le CRSH héberge de nombreux programmes interorganismes contribue à garantir que les sciences humaines participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces programmes. Il sera essentiel, si les programmes internationaux, interdisciplinaires et axés sur une mission sont transférés à l'organisation-cadre comme proposé, que toutes les disciplines soient bien représentées dans la gouvernance et qu'il y ait une transparence dans la prise de décision et le financement. Le déclassement proposé des présidents des conseils subventionnaires et de leurs conseils consultatifs risque de compromettre l'égalité d'expression entre les disciplines.

Il est essentiel que l'organe directeur et la structure de l'organisation-cadre reflètent la diversité de la communauté scientifique et de la recherche, y compris les domaines disciplinaires, la représentation équitable et les étapes de la carrière.

Les conseils subventionnaires ont accompli un travail exemplaire pour faire progresser la conciliation et l'équité, la diversité et l'inclusion dans la recherche. L'importance de ces efforts devrait être reconnue dans le préambule de toute loi, dans la gouvernance et dans la programmation de l'organisme principal.

Par exemple, le programme Dimensions, lancé par les trois conseils en 2018 et supervisé par le CRSNG, devrait être rétabli.

Troisième principe – Indépendance et intégrité

La protection de l'intégrité de la science et de la recherche soutenues par le gouvernement fédéral est essentielle et le meilleur moyen d'y parvenir est de la soustraire aux interférences politiques et commerciales. Tout nouveau cadre législatif devrait clairement spécifier et protéger l'indépendance des décisions fédérales en matière d'octroi de subventions à la recherche.

Plutôt que de permettre à la communauté scientifique de déterminer quelle recherche mérite d'être financée, les initiatives ciblées du passé ont exigé des organismes subventionnaires qu'ils orientent les fonds vers des collaborations industrielles, des disciplines ou des sujets spécifiques, en contournant les processus d'évaluation par les pairs. Comme l'a souligné John Polanyi, le lauréat du prix Nobel le plus connu au Canada, lorsque les gouvernements ou l'industrie tentent de diriger la recherche scientifique, nos horizons scientifiques se rétrécissent et notre avenir s'en trouve amoindri.

« C'est un mystère permanent de savoir pourquoi, après avoir échoué si définitivement à choisir les gagnants sur le marché des biens, les gouvernements ont été habilités à choisir les gagnants sur le marché beaucoup plus subtil des idées ». ⁴

La création de l'organisation-cadre et la proposition d'abrogation de la législation existante entraînant la subordination des conseils subventionnaires suscitent des inquiétudes quant à l'indépendance et à l'intégrité des décisions en matière de financement de la recherche.

Il convient également d'examiner attentivement la manière dont l'organe directeur de la pierre angulaire et les conseils consultatifs des conseils subventionnaires s'articuleront avec le Conseil des sciences et de l'innovation proposé et le conseiller scientifique en chef du pays.

–

⁴ John Polanyi. Why our scientific discoveries need to surprise us, *The Globe and Mail*, 2011; et Hope lies in the scientific method, *The Globe and Mail*, 2009.

L'objectif doit être de garantir l'existence d'une vision de la science et de la recherche menée par la communauté scientifique, qui rende compte aux ministres de l'Innovation, de la Science et du Développement économique (ISED) et de la Santé, ainsi qu'au Parlement. En outre, le Bureau du conseiller national pour les sciences devrait devenir un fonctionnaire indépendant et présider le Conseil des sciences et de l'innovation afin de fournir au Parlement des conseils et des analyses sur l'adéquation et l'efficacité des politiques, des priorités et des financements scientifiques du pays.

Conclusion

L'intérêt du gouvernement fédéral pour un système de soutien prospère à la science et à la recherche est le bienvenu. L'objectif d'améliorer les efforts internationaux, interdisciplinaires et axés sur la mission du Canada est louable. Cet objectif doit être poursuivi dans le respect des principes de la recherche menée à l'initiative des chercheurs, inclusive et indépendante.

- La science fondamentale menée à l'initiative des chercheurs, toutes disciplines confondues, doit être considérée comme la base de la connaissance et de l'innovation.
- La recherche autochtone et les initiatives en matière d'équité, de diversité et d'inclusion devraient être intégrées dans le soutien fédéral à la recherche.
- L'intégrité scientifique doit être maintenue grâce à un examen rigoureux par les pairs et à une représentation majoritaire de la communauté des chercheurs dans les rôles décisionnels et consultatifs.

Nous nous réjouissons de l'engagement continu sur les réformes proposées pour renforcer la vision stratégique et la coordination de la science et de la recherche au Canada.